Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213501356-20260910-10062026-DE

IRODOUËR
Entre ville et campagne

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2026

**Date de convocation :** 4 septembre 2026
**Date d'affichage de l'ordre du jour** : 4 septembre 2026

**Nombre de conseillers** :
**en exercice** : 19
**présents** : 18
**votants** : 18

**L'an deux mil vingt-six, le dix septembre, à vingt heures quinze minutes, le Conseil municipal de la commune d'Irodouër étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur LE BOUQUIN Mickaël, Maire.**
**Étaient présents** : M. Mickaël LE BOUQUIN, Mme Charlotte FAILLÉ, M. Fabrice BIZETTE, Mme Marie CARESMEL, M. Cédric ALIX, Mme Marie-Bernard MENUGE, Mme Marie-Thérèse CHAUVIN, Mme Sandrine GUILHEM, M. Wilfried LE ROUZÈS, Mme Laetitia PULA, M. Nicolas ESNAULT, Mme Séverine JEAN-ESNAULT, Mme Mélanie GUYADER, M. Benoît DASSÉ, Mme Morgan BERTHELOT, M. Steven DESTÉE, M. Quentin FILY, M. Florian DEROUET.
**Était représenté** : /
**Était excusé** : M. Devrig GUIHO
Le Conseil municipal a choisi Madame Sandrine GUILHEM comme secrétaire.

**Délibération n° 10-06-2026**
**Objet : Règlement pôle des cailleuls – facturation perte de clés**

Monsieur Alix, adjoint aux bâtiments, rappelle au Conseil municipal que l'accueil de loisirs se fait à l'école publique Henri Dès. Par conséquent, le pôle des cailleuls va être mis à disposition des associations.
En effet, la salle des associations située rue du lavoir, vétuste, ne répond plus aux besoins. L'association de seconde vie, hébergée au pôle du lavoir, manque d'espace. La salle Goulvent, non adaptée, accueille difficilement des cours de guitare. L'association Chœur et Jardin rencontre les mêmes difficultés.

Monsieur Alix propose d'établir un règlement d'utilisation du pôle des cailleuls par les associations comprenant une facturation de la perte de clés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
APPROUVE le règlement intérieur du pôle des cailleuls annexé à la présente délibération.
DECIDE DE facturer la perte de clés au prix du remplacement.

Pour extrait certifié conforme,
Signé, Le Maire,
Mickaël LE BOUQUIN.

La secrétaire de séance,
Sandrine GUILHEM.